siècles. Et plus d'un parmi vous sera d'avis que l'auteur aurait pu tracer sous le titre de son mémoire la devise de Mme de la Fayette : « Rien de trop ! »

Voici également un autre passage qui intéressera vivement nos lecteurs :

« A l'exemple de M. Dasseux qui a composé ce livre que vous connaissez tous, *Les artistes français à l'étranger*, M. le chanoine Dehaisnes, président de la Commission historique du Nord, a rédigé des « Notes sur quelques peintures des maîtres de l'école flamande primitive conservées en Italie ». Le culte de M. Dehaisnes pour les artistes flamands ne nous surprend pas. Du vieil hôtelier du bien de ses amis, et notre confrère, je ne vous l'apprends point, est dans les meilleurs termes avec les primitif de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut. Suivre certaines d'entre eux, de Venise à Naples, était une tâche séduisante pour M. Dehaisnes. Il s'en est acquitté en homme de goût et de savoir. La tendance naturelle du touriste qui parcourt les villes d'Italie est de n'accorder crédit qu'aux maîtres italiens. C'est le chemin battu la veille épaulée. Il y a donc quelque mérite à tracer un sentier parallèle et à relever au milieu des trésors que garde la Péninsule les pièces de choix dont elle est redevable à des étrangers. M. Dehaisnes nous montre l'Italie tributaire des Flandres ; d'autres voudront dire, nous l'espérons, la place qu'occupe l'art français au delà des Alpes. C'est un livre à faire.

« Les peintres provinciaux de l'ancienne France ne cessent d'être pour vous des maîtres familiers. Vous vous plaisez à vivre dans leur intimité. Vous les interrogez : ils vous répondent. M. Paul Marmottan du Comité historique du Nord, est entré chez les peintres de Saint-Omer, et ce qu'il lui ont appris sur leur vie de noble labeur, il vous l'a dit. Evrard, Paul Coffin, Dominique Hermant dominent, dans l'étude de M. Marmottan, la carrière pleine des maîtres audomarois dont il a voulu mettre en lumière la personnalité discrète. Discrète est, croyons nous le mot juste, bien qu'il faille tenir grand compte aux peintres de Saint-Omer d'avoir gardé contenance en face des Flamands et des Italiens devenus pour eux de dangereux éducateurs. Dirons-nous à M. Marmottan qu'il dérange notre plan ? Nous nous étions proposés de classer les travaux lus en cette session suivant l'ordre chronologique.

« Les premières silhouettes des peintres de Saint-Omer qui s'accusent avec quelque relief sous la plume convaincue de M. Marmottan se rattachent au quinzième siècle. Mais à l'exemple de MM. Durieux et Natalis Rondot, le délégué du Comité historique du Nord n'est pas homme à se cantonner dans un siècle. Le dialogue qu'il entame avec les maîtres de son choix se poursuit durant trois cents ans. Ne nous en plaignons pas, car le ton se maintient. L'intérêt n'a pas d'minutie lorsque l'écrivain trace son dernier mot. Il a su répandre une lumière égale sur chaque partie de son tableau. Les peintres du Midi nous avaient été révélés il y a quelque trente ans par M. de Chennevières : M. Marmottan nous aide à mieux connaître les peintres du Nord. Puissent ces historiographes compter chez nous de nombreux émules ! »

Autre passage à citer :

« Julien Watteau, baptisé le 6 mars 1672, à Valenciennes, ne devrait pas, ce semble, nous occuper en ce moment. Que voulez vous ? M. Paul Foucart vous a révélé combien cet homonyme d'un maître charmant avait conquis peu de notoriété. Ses toiles sont perdues ou détruites. Peut-être ne faut-il pas trop le regretter. Ce qui importe dans la question, c'est de rattacher s'il est possible, Julien, l'inconnu, à Antoine, le célèbre. Et puisque leurs pinceaux ne les ont pas rapprochés, c'est dans une origine commune qu'il faut chercher la trace de leur parenté. Or, M. Foucart l'a constatée, les Watteau pullulent, dès le seizième siècle, à Valenciennes. Nous laissons le soin de conclure aux généalogistes de la région du Nord, s'ils s'en trouve un seul qui, dans l'espèce, ose se dire plus patient ou plus expert que M. Foucart lui-même. »

Quatrième extrait :

« M. *Quarré-Reybourbon*, délégué de la Commission historique du Nord, analyse un document d'une importance capitale. Ceux qui ont lu l'histoire des Pays-Bas savent que les archiducs Albert et Isabelle chargèrent, en l'an 1600, un gentilhomme de leur maison de relever et de dessiner les monuments représentant les princes leurs prédécesseurs. Ce gentilhomme fut Antoine de Succa, officier, dans les troupes du comte de Mansfeld. Une partie des notes et croquis recueillis par Succa forme un album aujourd'hui conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, où M. Quarré-Reybourbon l'a étudié avec tout le soin qu'il réclame.

« Or, Antoine de Succa, le crayon à la main, a successivement inventorié les abbayes de Filnes et de Saint-Bertin, la chartreuse de Gosnay, Arras, Béthune, Lille, Saint-Omer. Les œuvres d'art qu'il sauve de l'oubli, verrières, toiles, sculptures seront détruites avant le jour où votre confrère en ressaisira les profils disparus à l'aide du travail de Succa. Nous trouvons donc dans cet inestimable album les plus précieuses indications, notamment pour l'histoire du costume. Souhaitons maintenant à M. Quarré Reybourbon l'heureuse fortune de découvrir la suite des inventaires d'Antoine de Succa. Nos provinces du Nord sont hautement intéressées à la publication de ces manuscrits historiés. »

Le Comice agricole se réunira mercredi prochain 30 mai 1888, à onze heures un quart du matin.

Cette réunion, aura lieu à la Mairie, entrée par la cour intérieure.

Messieurs les cultivateurs des deux cantons de Roubaix qui désirent recevoir la visite de la commission d'examen des fermes, sont instamment priés d'adresser leurs demandes à M. le secrétaire général, rue Nationale, 117, à Lille.

Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Rapports et scrutins sur l'admission de nouveaux membres. — 4. Présentation de nouveaux membres. — 5. Concours d'arrondissement. La réunion sera entièrement consacrée à la délibération des mesures à prendre, en vue des divers concours qui auront lieu cette année dans les deux cantons de Roubaix. MM. les membres des différentes commissions sont spécialement invités à assister à cette séance d'organisation. — 6. Questions diverses.

Les demandes de récompenses en faveur des vieux serviteurs agricoles devront être remises en séance du Comice, ou adressées à M. Butin, trésorier du Comice, rue Saint-Sauveur, 9, avant le 1er juillet prochain, terme de rigueur.

M. Eeckman, secrétaire-adjoint de la société biloise de géographie, est nommé officier d'Académie.

QUI VEUT M'ÉPOUSER ?

Vous demandez quelle est ma dot ?
Voici : dix-huit ans aux cerises;
Des lèvres de rose; une peau
Qu'un connaisseur déclare exquise
Et dont l'éclat vient du Congo.

Savonnerie Vaussier frères, 37, rue Lafayette, Paris
32826d

CONCERTS ET SPECTACLES

Cirque de Mlle Fanny Lehmann. — Très belle représentation, samedi soir. Tous les artistes ont rivalisé d'habileté et d'entrain.

M. et Mme Kerwitch, Mme Angely, M. Wulff, mlles Zenobia, les clowns Schoty, Woodson et Hotto, l'homme-caoutchou, les Beni-Zoug-Zoug ont été applaudis, rappelés et rappelés encore.

Il y a une différence notable entre cette remarquable troupe et celles qui l'ont précédée. Mlle Fanny Lehmann possède des sujets de tout premier ordre.

Les deux représentations qui seront données aujourd'hui dimanche et dont le programme est fort bien composé, attirer ont d'autant plus de monde que Mlle Fanny Lehmann est sur le point de quitter Roubaix pour se rendre dans d'autres villes où son passage est annoncé.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 26 mai 1888.
Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour signaler à l'Administration municipale les faits suivants :

Ce matin, vers sept heures, quatre ouvriers du service de l'abonage dont une femme étaient occupés, rue de l'Alouette, à faire le balayage en face du local de l'Exposition Artistique.

Mon habitation se trouve juste vis-à-vis du dit bâtiment, des ouvriers étaient occupés à peindre ma façade ainsi que celle de mon voisin.

Les balayeurs soulevaient de tels nuages de poussière que les peintres durent interrompre leur travail, inutile de vous dire à quel point cela salissait nos façades.

J'engageai les balayeurs à arroser avant de faire leur travail, la femme me répondit grossièrement. « donnez-nous de l'eau » nous arroserons, tous les voisins étaient indignés de cette réponse.

N'y aurait-il pas moyen de forcer les balayeurs d'arroser avant de balayer, puisqu'on l'exige des habitants ?

Ayez qu'il est fort désagréable de dépenser de l'argent pour nettoyer et peindre, pour embellir des murailles et de les voir salir comme à plaisir.

Je profite de cette circonstance pour faire connaître à qui de droit que les balayages se font généralement avant l'arrosage, il en est de même rue de Mouveaux où il passe tant de charrettes chargées de charbon. Les tas de poussières sont amoncelés dès 8 h. du matin et ce n'est que dans l'après-midi que les tombereaux passent les recueillir ; les nombreuses voitures qui circulent sur cette route ont cent fois l'occasion d'éparpiller ces tas d'immondices qui sont ainsi faits et défaits tous les jours sans presque jamais être enlevés.

J'espère qu'il suffira de signaler cet état de choses à l'administration pour qu'elle y porte remède.

Agréez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes bien sincères salutations.

Alphonse VAISSIER,
Ancien conseiller municipal.

NORD

Le doyen des maires. — Dimanche dernier, le Conseil municipal de Cuvillers (arrondissement de Cambrai) a réélu maire, à l'unanimité, M. François Germe, agriculteur, âgé de 84 ans, élu pour la première fois maire de sa commune le 8 décembre 1831.

Depuis cette date jusqu'à ce jour, et sans interruption, ce maire modèle exerce ses utiles et délicates fonctions avec un tact parfait et un dévouement digne des plus grands éloges.

Il est donc dans sa cinquante-septième année d'exercice, et il y a lieu d'espérer qu'il restera encore longtemps à la tête de sa commune ; car, malgré ses 84 ans, M. Germe est un grand et beau vieillard, ayant conservé toute son énergie physique et morale, et faisant encore chaque jour le tour de ses terres, comme lorsqu'il n'avait que 30 ans.

Doué d'un caractère affable et bienveillant et d'un jugement sain et élevé, M. Germe a toujours eu le bon esprit de tenir son administration municipale absolument neutre à l'égard des partis, et il a conservé sous tous les régimes la confiance de ses administrés et celle de l'administration.

Templeuve. — Depuis quelque temps, un meunier de Templeuve, Victor Deival, remarquait que le tas de charbon, placé près de son établissement pour alimenter sa machine, était diminué, chaque matin, à son arrivée.

Il exerça une surveillance active et, dernièrement, il prit en flagrant délit de vol, un petit écolier de 10 ans, J.-B. Fleck, qui emportait un sac contenant environ 10 kil. de charbon. Il faisait ce manège depuis une quinzaine de jours et avait enlevé de cette façon 200 à 300 kil. Ajoutons qu'il était commandé par sa mère.

Procès-verbal a été dressé contre les parents de ce précoce voleur.

BELGIQUE

Mouscron. — *Arrestation.* — La gendarmerie vient d'arrêter un individu nommé J.-B. Beuden, né à Gits qui est condamné à 2 mois de prison pour mauvais traitements infligés à son père.

— *L'Association libérale* se réunit ce soir en son local, rue de la Gendarmerie.

Ostende. — Pour l'élection sénatoriale, les libéraux ostendais ont décidé d'opposer à M. de Limbourg M. Alois Verbecke, grand industriel gantois, l'un des membres les plus assidus de la colonie d'été.

Le lord-maire de Londres a fait savoir qu'il viendrait assister à la fête d'inauguration de l'Exposition de Bruxelles par le Roi. Le lord-maire recevra Sa Majesté à son entrée dans la section anglaise. L'inauguration solennelle de l'Exposition par le Roi aura lieu dans les premiers jours du mois de juin.

On pense que ce sera le 2 juin.

Etat de M. Thonissen. — Les nouvelles de la santé de M. Thonissen sont assez rassurantes. L'amélioration s'est maintenue pendant la journée de jeudi, mais les médecins ne considèrent pas le danger comme écarté.

Vol de 48,000 francs à Bruges. — Un vol très considérable a été commis, dans la nuit de mercredi à jeudi, au préjudice d'un bijoutier de Bruges. Les malfaiteurs présumés ont fait main basse sur un grand nombre de bijoux, ayant une valeur totale de près de 50,000 francs. On suppose que les escarpes seront partis, jeudi matin, par le premier train de Bruges. La police de Gand était avertie jeudi de grand matin.

On a des soupçons sur deux personnes assez connues à Bruges, les nommés De Decker et Marchal, qui se faisaient passer pour forains. Le premier de ces individus est originaire de Gand. On croit que Marchal s'est rendu à Alost. De Decker a été recherché toute la journée de jeudi par la police gantoise.

Il est possible aussi que les filous soient descendus du train entre Bruges et Gand.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 mai.* — Madeleine Dubrulle, rue Beaurepaire, cour Delplanque, 1. — Louis Dumont, Quai de Calais, 2. — Henri Vienne, rue du Tilleul, 297. — Elodie Doryckere, rue de la Guinguette, 73. — Sidonie Degimont, Hôtel-Dieu. — Elise Bucathoir, Hôtel-Dieu. — Irma Renaut, Hôtel-Dieu. — Celine Bhin, rue de Mouveaux, cour Frère, 3. — Léonard Falmans, rue du Moulin, cour Descat-D'Halluin, 22. — Alfred Delmart, rue des Longues-Haies, cour Frère, 7. — Leonie Deaspè, rue des Champs, cour Liagre, 26. — Joseph Vandebroucke, rue du Tilleul, 144. — Renée Verlière, rue des Arts, 68. — *Mariage* — Jules Devernay, 26 ans, tisserand, rue de Valenciennes, et Flore Florin, 25 ans, soigneuse, rue de Mons. — *Déclarations de décès du 27 mai.* — Raimond Ballinghien, 59 ans, comptable, rue du Coq-France, 8, 112. — Jules Basteleus, 25 ans, tisserand, rue Cadeau, 51. — Pierre Lepercq, 2 ans 11 mois, rue d'Arcole, 3. — Adolphe Hostens, 45 ans, tisserand, rue de la Basse-Masure, 30. — Clara Thielt, 66 ans, ménagère, rue Jacquart, 88. — Henri Florin, 1 an, rue de Tourcoing, 33. — Charles Larat, 1 an, rue Dampierre, 2, maisons Desbubuois. — Martial Deruquier, 62 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 mai.* — Raoul Motte, rue du Haze. — Léodie Demuynck, rue de Menin. — Henri Delcroix, rue du Château. — Laure Beulque, aux Orions. — Charles Florin, rue de la Latte. — Marie Florin, au Blanc-Seau. — Zoé Leblanc, à la Malcense. — Georges Duterte, rue du Tilleul. — Henri Debenle, rue de la Latte. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Roller, 27 ans, mouleur en fer, et Hortense Favorel, 27 ans, dévideuse. — Henri Dincoumbier, 26 ans, magasinier, et Hortense Farvacque, 23 ans, soigneuse. — Henri Catteau, 35 ans, préposé des douanes, et Julienne Delepaul, 22 ans, couturière. — Henri Devianne, 24 ans, maçon et Virginie Plaiquart, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 26 mai.* — Silvie Wysens, 44 ans 2 mois 11 jours, sans profession, rue du Cimbale. — Henri Delcroix, 6 heures, rue du Château. — Irma Bevenage, 20 ans, couturière, rue Fin de la Guerre. — Elie Reusson, 3 mois, au Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 25 mai.* — Angèle Veyrinck, Centre. — Victor Degeyse, Centre. — *Déclarations de décès du 25 mai.* — Elise Soens, 24 ans, rue Warme. — *Du 26.* — Eugène Vancolle, 6 mois, Bourg.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 19 au 26 mai.* — Jeanne Beghin, rue de Werwicq. — Marie Lofigier, à la Place. — *Déclarations de décès du 19 au 26 mai.* — Marie Allard, 14 mois, le Blandrisse. — Joseph Faux, 2 ans, rue de Menin.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 20 au 26 mai.* — Angèle Verdron, chemin des Cordonniers. — *Mariage.* — Alphonse Lezis, 26 ans, garçon brasseur, et Elise Seron, 25 ans, femme de chambre. — *Déclarations de décès du 20 au 26 mai.* — Sophie Eloy, 65 ans, rue du Bosquet. — Desiré Galand, 57 ans, aux Bas-Obeaux.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille TRUYEN-LETELLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théophile-Jean TRUYEN, cordonnier, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, à l'âge de 58 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 27 mai, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Marquisat 13.

Les amis et connaissances de la famille CRETON-DUPLESSIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Aimable-Joseph CRETON, tailleur de pierres, décédé accidentellement à Roubaix, le 24 mai 1888, à l'âge de 33 ans et 2 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille NUTTIN-DEWISME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Henri NUTTIN, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, à l'âge de 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 10.

Les amis et connaissances de la famille BASTELEUS-VANBEULE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-François BASTELEUS, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cadeau, 63, à 3 heures.

Les amis et connaissances de la famille BALLINGHIEN-CARETTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Raymond-Désiré BALLINGHIEN, veuf de Marie-Hélène CARETTE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 27 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-François, 112.

Les amis et connaissances de la famille ZWIEFEL-DEMEESTERE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Pauline DEMEESTERE, veuve en premières noces de M. Henri MARTHE, décédée à Roubaix, le 25 mai 1888, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le dimanche 27 dudit mois, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau de Roubaix, 13.

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-SIMONS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Pédéline SIMONS, décédée à Wattrelos, le 26 mai 1888, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 29 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Crétinier. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 27 juin, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 29 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de dame Catherine TOUTLEMONDE, décédée à Roubaix, le 29 mai 1885, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie GONCE, épouse de M. J.-B. DELANNOY, décédée à Roubaix, le 17 mai 1887, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 28 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste LHERNOULD, époux de Dame Sophie DELCOURT, décédé à Roubaix, le 4 mai 1887, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 28 mai 1888, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Pauline-Adolphine MALFAIT, veuve de M. Jacques DECONINCK, décédée à Roubaix, le 12 avril 1884, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SAVOIR-VIVRE CHINOIS

Un professeur d'Oxford a traduit le *Li-ki* ou *règles du cérémonial* en Chine. Il y a de très curieux détails sur les règles imposées dans ce pays à l'homme qui veut être simplement poli.

EN VISITE

Voici, par exemple, ce qui concerne les visites :

Lorsqu'il vient une visite, le maître de la maison sort au-devant de son hôte « qui refuse avec fermeté d'entrer le premier » ; le maître de la maison lui ayant fait un profond salut, ils entrent en même temps.

Quand ils ont passé la porte, le visiteur est de nouveau obligé, par l'étiquette, de refuser de monter l'escalier. Il se décide enfin, mais nouveau débat pour savoir qui montera le premier. Le maître de la maison n'arrive qu'après un long échange de formules consacrées à obtenir de son hôte qu'ils gravissent ensemble l'escalier.

Mais il faut que le visiteur parte du pied droit, sur la première marche, tandis que le maître de la maison part du pied gauche.

Les chinois, qui n'observeraient pas ces formalités, seraient considérés comme des gens de la plus déplorable éducation.

A TABLE

Si le visiteur est invité à dîner, l'usage veut qu'il reçoive en même temps de bons avis sur la manière de se tenir aux repas :

— Ne mangez pas avec bruit; — ne croquez pas les os avec les dents; — ne buvez pas les sauces à longs traits.

Tout cela est dit avec gravité et reçu de même.

Si le maître de la maison est un personnage d'importance et qu'il offre un fruit à royal, l'invité doit mettre le noyau dans sa poche « car il ne doit laisser aucun de ses dons. »

Si l'on sert un melon, la manière de le découper varie selon la caste à laquelle on appartient.

Le *Li-Ki* donne même des règles pour tuer ses ennemis à la guerre : dès qu'on croit avoir abattu un homme il faut, un instant, se couvrir les yeux avec la main.

Dans l'ancien cérémonial, tout était si bien prévu qu'il y avait même une voiture spéciale pour venir annoncer les défaites !

L'apparence des sentiments est réglée autant que les gestes : ainsi, si, au cours d'une visite, on offre un rafraîchissement à son hôte, il doit boire la première coupe « d'un air grave et pénétré », et la seconde « d'un air content. »

LE DEUIL

Mais c'est surtout en ce qui concerne le deuil, que le *Li-Ki* contient des prescriptions étonnantes. Le chagrin doit atteindre son maximum d'intensité au retour de l'enterrement. Il faut citer cet étrange code, qui ne veut même point laisser sa liberté à la douleur :

« Quand un père vient d'expirer, le fils doit paraître tout à fait accablé, comme s'il ne savait plus où il en est. Quand le corps a été placé dans le cercueil, il doit jeter autour de lui des regards rapides et affligés, comme s'il cherchait quelque chose et ne pouvait pas le trouver. Quand l'enterrement a eu lieu, il doit avoir l'air agité et alarmé comme s'il attendait quelque chose qui ne arrive pas. A la fin de la première année de deuil, il doit avoir l'air triste et désappointé, et, à la fin de la seconde, il doit avoir un air vague et inquiet. »

Il est encore de règles plus étranges à une heure prescrite, et, à certains moments, de se mettre la poitrine nue et d'exécuter des danses.

Mais quand il s'agit d'un parent éloigné, le cérémonial permet de faire seulement semblant de sangloter.

Le *Li-ki* exige, d'ailleurs, que l'on soit consolé dans des délais prescrits par lui : il cite comme un parfait exemple de bienséance une femme nommée King-Kiang qui, ayant perdu son mari et son fils, pleurait son enfant jour et nuit et son mari le jour seulement.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 22 mai

XXII

LA CORRESPONDANCE

« Une première fois, il promit mille francs à un inspecteur de la sûreté si celui-ci voulait lui envoyer telle substance toxique qu'il désignait ; le gardien prévint le directeur et l'affaire avorta.

« Une autre fois, il eut l'audace d'écrire deux lettres au pharmacien même de la prison, à M. Trencart, le priant de lui procurer du poison, l'assurant que l'abbé Crozes lui remettrait en récompense un billet de mille francs. Il ne voulait pas disait-il être traîné à l'échafaud pour ne pas déshonorer sa famille. »

« A la folie de l'or avait succédé la folie du suicide.

« Voici l'une de ces lettres :

« Monsieur Trencart,

« Vous avez reçu ma lettre ; vous avez » probablement compris mon intention. » Ayez pitié de ma famille, et acquiescez » à ma demande. Faites-moi de l'acide » prussique et du chloroforme ; si vous » pouvez seulement me donner une de ces » deux choses ce soir, ça sera plus que si » vous me donniez la vie. Si vous ne pouvez plus faire de l'acide prussique ce » soir, je suis sûr que vous avez du chloroforme, je voudrais l'employer pour » quelque chose. Si vous voulez me le » donner, donnez-le moi entre quatre et » cinq heures, car monsieur l'aumonier » aura la clef, et il pourra tout de suite » vous donner une garantie pour les mille » francs que j'ai promis.

« Ayez la bonté de me donner une réponse. Si vous n'avez pas pitié de moi, » ayez du moins pitié de ma famille.

» J.-B. TROPPMANN. »

« Brûlez les deux lettres. »

« Un prêtre, M. l'abbé Schœpfer, secrétaire particulier de Mgr Darboy, aujourd'hui deuxième vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, Alsacien comme lui, avait obtenu la permission de le visiter. Troppmann essaya de le circonvenir. Il l'assura qu'il avait des complices, et qu'il était prêt à lui dévoiler leurs noms, si l'abbé voulait agir en sa faveur. Il prononça même un nom ou deux. L'abbé Schœpfer lui imposa silence et lui dit que, s'il avait des révélations à faire, c'était à la justice et non à lui qu'il devait les faire.

« Une autre fois, il dit à ce prêtre :

« — Oh ! si vous vouliez me prêter » votre soutane, je me chargerais bien de sortir de la prison sans que personne me reconnaisse. » L'abbé crut qu'il voulait plaisanter ; mais voyant qu'il insistait, il détourna la conversation et ne revint plus.

« Ceci se passait le 17 janvier.

« Troppmann reçut plusieurs fois la visite de Me Lachaux, son avocat; de M. Bozérian, de M. Claude, du curé de Cernay, de l'abbé Baur, qui lui avait fait faire sa première communion.

« A chaque visite il renouvelait ses demandes.

« Il avait dit à l'abbé Schœpfer :

« — Ah ! si seulement j'avais dix jours devant moi ! »

« Le 17 janvier, voyant que toutes ses tentatives avaient échoué, il imagina d'attendrir l'Impératrice. Il sut faire prévenir une femme Braig, qu'il connaissait, d'avoir à écrire à l'impératrice, sans qu'on soupçonnât que cela venait d'elle ni de lui, qu'il était prêt à lui faire, à elle, des révélations.

« J'étais installé depuis peu de jours au secrétariat du Ministère de la Justice, a raconté M. Philis, lorsque je fus appelé à statuer sur le sort de Troppmann. Son pourvoi en cassation avait été rejeté le 3 janvier, et, malgré ce qu'avait de monstrueux l'idée d'un recours en grâce, émanant d'un si grand coupable, Troppmann pour gagner du temps, n'avait pas hésité à en signer un. Les décisions relatives aux recours en grâce des condamnés à mort sont préparées à la Chancellerie par un conseil d'administration, qui était alors composé des Directeurs du Ministère de la Justice et du secrétaire général, président. Ces décisions sont rapportées ensuite au garde des sceaux, qui les soumet au chef de l'Etat.

« La délibération du Conseil d'administration ne fut pas longde. Si la peine de mort eut cessé d'exister il aurait fallu la rétablir pour cette bête fauve. C'est ce qu'on n'a pas manqué de faire, en pareil cas, dans les pays où elle avait été momentanément abolie faute d'assassins, en Toscane en Suisse, par exemple. Nous entrevîmes seulement les embarras qu'allait nous créer dans l'avenir l'atrocité d'un pareil crime, lorsque nous aurions à prononcer sur des exécutions capitales, qui seraient motivées par des faits d'un caractère moins épouvantable.

« J'allais transmettre notre décision au garde des sceaux, lorsqu'il me fit prier de me rendre chez lui. M. Emile Ollivier me dit qu'il venait de recevoir de S. M. l'Impératrice une communication concernant cette affaire. C'était une liasse de lettres, écrites à l'encre bleue, d'une écriture fine et serrée, adressées à une dame Braig, propriétaire d'un restaurant-taverne de la rue Grange Batelière, dans lesquelles on affirmait que Troppmann n'avait pu accomplir à lui seul l'assassinat de huit personnes, et que, si elle obtenait de l'aller voir à la Roquette, il lui ferait connaître les noms de ses complices. Pour expliquer son intervention, on ajoutait que Troppmann, qui avait vu madame Braig avant le crime, prétendait qu'elle ressemblait étonnamment à sa mère.

« Ces lettres avaient été mises sous les yeux de l'Impératrice, qui avait été très émue, et qui n'avait cru pouvoir se dispenser en conscience d'en saisir le Ministre de la Justice. Elle demandait instamment, me dit le ministre, qu'on procédât à une enquête à ce sujet et qu'on suspendît l'exécution du condamné jusqu'après une confrontation, d'où pourraient sortir des conséquences inattendues.

« Il fut convenu que je m'entendrais avec le chef du service de sûreté, M. Claude, pour donner satisfaction aux scrupules de Sa Majesté, le plus rapidement possible, et sans retarder trop longtemps la conclusion du drame de Pantin, impatiemment attendu par le public.

« Lorsque nous nous trouvâmes réunis dans mon cabinet, M. Claude et moi nous eûmes quelque peine à nous regarder sans rire. Nous nous souvenions tous les deux des hommes barbus inventés en 1861, par Dumolard, le sinistre assassin des servantes de Lyon, et sur lesquels il rejetait la responsabilité de ses odieux forfaits. M. Claude avait reçu, en outre, dès le 5 janvier une lettre cachetée de Troppmann, à l'adresse de M. le procureur général, et qui devait contenir des révélations, tandis qu'elle avait été jugée absolument insignifiante. Cependant, comme cette fois les lettres n'émanaient pas du principal intéressé, et que les renseignements recueillis sur la dame Braig ne permettaient pas de la croire capable de se jouer de la bonté compatissante de l'Impératrice, M. Claude se mit en campagne.

« Le 17 janvier madame Braig fut introduite dans la cellule du condamné par le chef du service de la sûreté. Elle y resta deux heures, pendant lesquelles Troppmann fut adjuré de dire toute la vérité. L'assassin entrevoyant dans cette démarche l'occasion d'un nouveau délai, se borna à répondre qu'il écrirait le lendemain 18, elle ne reçut de lui aucune communication. M. Claude m'ayant rendu compte du résultat négatif de l'entrevue, je rédigeai moi-même un rapport au garde des sceaux, destiné à éclairer complètement l'Impératrice sur ces derniers incidents, et l'exécution fut définitivement fixée au 19 janvier. »

M. Philis s'est demandé d'où les lettres à l'Impératrice étaient parties ? Elles venaient de Troppmann lui-même, qui, à bout d'expédients, conçut ce projet et l'exécuta, grâce à un agent qu'il était parvenu à corrompre.

Quand, le 19, il vit que tout était fini, et ne pouvait échapper à l'échafaud, il se renferma dans un mutisme solennel. Interpellé par M. Claude, au pied même de l'échafaud, sur ses prétendus complices, il répondit :

« — Je ne puis les nommer. »

Et de fait, il eût été bien embarrassé.

On a raconté que jeté sur la bascule, il avait essayé de se révolter contre la mort et qu'il y avait eu lutte entre lui et le bourreau. Ce n'est pas exact. Au moment où le couperet allait tomber, il essaya automatiquement de relever la tête, fit ce qu'on appelle le saut de carpe. Le bourreau craignant qu'il ne fut mutilé, lui rabattit la tête et eut le doigt pris par ses dents. Mais il n'y eu pas lutte par cette raison, qui en vaut bien une autre, que la lutte est impossible entre le patient et le bourreau.

CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ CROZES
A L'OCCASION DE TROPPMANN

Parmi les lettres nombreuses que l'abbé Crozes reçut à l'occasion de Troppmann, j'en citerai cinq que l'abbé Crozes s'est plu à lire dans plusieurs réunions pour instruire et édifier ses auditeurs. Il est curieux comme les âmes pieuses s'intéressent au salut éternel de ce malheureux. De différents côtés, on entreprend des neuvaines pour favoriser l'action de la grâce dans l'âme de ce criminel dont l'audace égalait le cynisme. Tout porte à croire que cette sollicitude ne fut pas inutile, et que les appréhensions des bonnes âmes furent agréables à Dieu. J'ai raconté ailleurs dans quels sentiments de piété et de repentir mourut Troppmann.

La première de ces lettres adressées à l'abbé Crozes prouve à quel degré d'indulgence et de mansuétude la charité chrétienne peut élever une femme chrétienne, même lorsqu'il s'agit d'un grand criminel. Cette lettre est signée Marie de F..., un nom aristocratique très connu ; elle en renfermait une autre destinée à la mère de Troppmann, que l'abbé Crozes envoya sans retard. Un instant, j'ai eu la pensée d'écrire à cette pauvre mère pour la prier de m'envoyer cette lettre que j'aurais publiée à la suite de celle écrite par Marie de F... à l'abbé Crozes. Je me suis senti arrêté par la crainte de raviver les douleurs de cette mère en lui rappelant le souvenir du fils qui a abreuvé sa vieillesse de tant d'amertume. La lettre qui suit indique d'ailleurs suffisamment ce que devait contenir la lettre à la mère.

Première lettre.

Marie de F..., à l'abbé Crozes

« Monsieur l'abbé,

« Pardonnez-moi si j'ose vous écrire ; mais le motif de ma démarche me fera trouver grâce, je l'espère à vos yeux.

« Le monde, comme vous le savez, a ses exigences, et les démarches les plus honnêtes et les prétentions les plus pures doivent souvent y plier, afin de se soustraire à la